



Signataire : Louise Trottet

Date de dépôt : 19 juin 2023

Question écrite

Mobilité à Genève : quels prochains jalons pour mettre en œuvre le plan climat cantonal ?

Le plan climat cantonal présenté par le gouvernement le 2 juin 2021 vise une diminution de 60% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, ce y compris par une réduction du transport individuel motorisé (TIM) qui est à l'origine d'environ 30% des émissions de GES du canton. Il est également à souligner que le canton de Genève vient de voter ce jour à plus de 74% la nouvelle loi climat, inscrivant dans la loi les objectifs de neutralité carbone en 2050.

De plus, l'impact conséquent du changement climatique sur la santé de la population est de mieux en mieux connu (pollution de l'air, canicules, écoanxiété...). En parallèle, la mobilité interagit elle aussi significativement avec la santé – la mobilité bonne pour l'environnement l'est tout autant pour nos cellules. Il est à saluer que les départements de la santé et de la mobilité se retrouvent de manière historique réunis sous le même magistrat.

A l'aune du changement à la tête du département de la mobilité et de la santé, les questions sont donc les suivantes :

- ***Quels sont les prochains jalons et objectifs intermédiaires pour mettre en œuvre l'objectif de -60% d'émissions de GES sur le plan de la mobilité ? Le mobility pricing mentionné dans le plan climat 2030 en fait-il partie et, si oui, sous quelle forme ?***
- ***Où en est l'interdiction d'immatriculation de nouveaux véhicules thermiques, projetée à 2030, voire à 2025, déjà sous l'ancienne législation ?***

- *Quelles sont les synergies imaginées entre les départements de la mobilité, de la santé et aussi de l'environnement pour prévenir les effets néfastes sur la santé du changement climatique déjà en cours, et augmenter la part modale des modes doux (marche, vélo) ?*